



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 Mai 2024

---

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH.

ABSENTS/EXCUSES : Jean-Luc VITRANT (a donné procuration à Chantal SILVA), Magali REYNIER, Christelle MINETTO-MALABRY (a donné procuration à Sylviane BOURBAO), Thierry TEISSEIRE, Aurore OVION, Amélie VOISIN (a donné procuration à Roger ANOT) et Jean-Baptiste LEDOUX.

---

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Fabien FRECH a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Demande de fonds de concours auprès de la CCVG pour la réhabilitation des équipements de sonorisation et de lumière de la salle Henri AYCARD

II – Demande de fonds de concours auprès de la CCVG pour l'acquisition d'un véhicule de défense incendie

III – Adoption d'un fonds de concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des communes du Var pour la réalisation de travaux d'enfouissement BT / FT / EP réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage

IV – Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage de canalisation publique en eau potable sur un terrain privé

V – Autorisation de signature d'une convention pour l'acquisition de la nouvelle offre GoFolio et des formations afférentes sur le logiciel Cart@DS

VI – Autorisation de demande de subvention auprès de la SDJES83 pour bénéficier du fonds de l'Agence Nationale des Sports au titre du Plan Prévention des Noyades

VII – Modification des conditions d'attribution des primes aux agents encadrants des séjours transplantés

VIII – Acceptation du don d’une statue par le Comité de Jumelage

IX – Adoption des décisions municipales

X – Questions diverses

**I – Demande de fonds de concours auprès de la CCVG pour la réhabilitation des équipements de sonorisation et de lumière de la salle Henri AYCARD**

Afin de faciliter la réalisation des travaux de la sonorisation et des éclairages de la salle Henri AYCARD, dont le montant s’élève à 10 233.00 €HT, la commune va déposer une demande de mobilisation d’un fonds de concours auprès de la CCVG. Le montant sollicité est de 5 116.50 € (50% du montant des travaux), sur la base du plan de financement suivant.

DEPENSES			RECETTES		
Coût HT des travaux	10.233,00€	100%	CCVG	5.116,50€	50%
			Autofinancement	5.116,50€	50%
<b>TOTAL HT</b>	<b>10.233,00€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>10.233,00 €</b>	<b>100%</b>

Approbation à l’unanimité.

**II – Demande de fonds de concours auprès de la CCVG pour l’acquisition d’un véhicule de défense incendie**

Afin de faciliter l’acquisition d’un véhicule de défense incendie, dont le montant s’élève à 65 253.31 €HT, la commune va déposer une demande de mobilisation d’un fonds de concours auprès de la CCVG. Le montant sollicité est de 15 126.65 € (23,18% du montant du total), sur la base du plan de financement suivant.

DEPENSES			RECETTES		
Coût HT de l’acquisition	65.253,31,00€	100%	CCVG	15.126,65€	23,18%
			Région	35.000,00	53,64%
			Autofinancement	15.126,66€	23,18%
<b>TOTAL HT</b>	<b>65.253,31,00€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>65.253,31,00 €</b>	<b>100%</b>

Approbation à l’unanimité.

### **III – Adoption d’un fonds de concours au profit du Syndicat Mixte de l’Energie des communes du Var pour la réalisation de travaux d’enfouissement BT / FT / EP réalisés sous sa maîtrise d’ouvrage**

Les travaux de réhabilitation de la rue des Bastides qui vont prochainement être réalisés par la commune incluent notamment l’enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication et d’éclairage public. Cet enfouissement sera réalisé et en partie financé par le Symielec pour le compte de la commune. Le montant du fonds de concours à mettre en place s’élève à 59 625,00 €.

Approbation à l’unanimité.

### **IV – Autorisation de signature d’une convention de servitude de passage de canalisation publique en eau potable sur un terrain privé**

Dans le cadre des travaux d’adduction d’eau réalisés par la CCVG pour relier l’usine de potabilisation au château d’eau, il est nécessaire de faire passer un bout canalisation sur un terrain privé. La commune étant propriétaire de son réseau, il est nécessaire de passer une convention avec le propriétaire afin de réaliser cette installation. Cette convention est réalisée sans contrepartie financière.

Approbation à l’unanimité.

### **V – Autorisation de signature d’une convention pour l’acquisition de la nouvelle offre GoFolio et des formations afférentes sur le logiciel Cart@DS**

Afin de réduire les coûts liés à la dématérialisation des procédures d’urbanisme, les communes de Solliès-Toucas, Solliès-Pont, la Farlède, Solliès-Ville et Belgentier se sont équipées du progiciel Cart@DS pour la gestion des dossiers d’urbanisme et de foncier. La précédente convention encadrant cette mise en place étant arrivée à son terme, il est nécessaire d’en souscrire une nouvelle. Le montant pour notre commune pour les 3 années à venir s’élève à 1 864,80 €.

Approbation à l’unanimité.

### **VI – Autorisation de demande de subvention auprès de la SDJES83 pour bénéficier du fonds de l’Agence Nationale des Sports au titre du Plan Prévention des Noyades**

L’Agence Nationale des Sports a mis en place d’un plan pour aider les communes à développer la pratique de la nage. A ce titre, la SDJES 83 subventionne l’ensemble des éléments qui pourraient favoriser la mise en œuvre des cycles (transports, coût piscine, matériel pédagogique, etc...). Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour la commune.

Approbation à l’unanimité.

### **VII – Modification des conditions d’attribution des primes aux agents encadrants des séjours transplantés**

A ce jour, les primes attribuées aux agents encadrants des séjours transplantés sont limités aux agents de la filière animation. Eu égard au statut de certains agents de l’école, il est nécessaire

d'élargir cette prime aux agents de la filière technique. Seuls les personnels scolaires restent éligibles à cette prime. Les conditions de calcul restent inchangées.

Approbation à l'unanimité.

### **VIII – Acceptation du don d'une statue par le Comité de Jumelage**

Afin de symboliser les liens d'amitié qui nous lient aux communes jumelées, le Comité de Jumelage a fait réaliser une statue qui est installée face à la mairie. L'association propose d'en faire don à la commune, sans contrepartie financière.

Approbation à l'unanimité.

### **IX – Adoption des décisions municipales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

### **VII - Questions diverses :**

Monsieur le Maire adresse ses remerciements au Comité de Jumelage pour l'accueil des délégations allemandes et anglaises qui s'est très bien déroulé.

Le Maire souligne également que le tournoi solidaire de football qui s'est déroulé sur 3 jours s'est très bien passé et qu'aucun problème n'a été à signaler.

M. GARRIGUES demande au Maire ce qu'il en est de la présence d'un canidé relevé sur le chemin de Ferrantu quelques jours auparavant. Le Maire estime qu'il s'agit d'un chien domestique qui a été confondu avec un loup.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire lève la séance à 19h40.

---



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Belgentier. The stamp contains the text "MAIRE DE BELGENTIER" at the top, "LE 10 OCTOBRE 1971" at the bottom, and "IVAR" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.